

Canicule = Sochaux un SAUNA D'ENFER !

INFO/SX/BP

La CGT a alerté la direction sur le danger des fortes chaleurs dans les ateliers, faire une réelle prévention, c'est **Alerter** sur les risques que peuvent encourir les salariés quand il y a des conditions météo exceptionnelles. Il doit y avoir « **un véritable plan d'urgence** » avec des mesures exceptionnelles pour apporter une aide aux salariés qui sont en souffrance.

Pour bien comprendre la démarche d'alerte du DGI (Danger Grave et Imminent) il faut que des élus CHSCT posent un DGI sur un cahier spécifique. Cela déclenche une mesure administrative via l'inspecteur du travail et la CARSAT (branche de la SS) La direction a 24H00 pour apporter une ou des solutions ou alors elle convoque un CHSCT/Extra pour débattre du problème posé et demande de faire une consultation pour acter ou non le DGI (vote des élus CHSCT) Cela se fait à la majorité présente en sachant que le président n'a pas le droit de vote.

Nous avons demandé à la direction :

- Diminuer la cadence de 25%
- Distribution d'eau « **fraîche** »
- Mettre des brumisateurs et ventilateurs
- Faire des pauses chaleurs
- Abolir la GJP et arrêter d'imposer des EPI qui ne sont pas en adéquation avec les postes

Pour info : Nous avons posé 5 DGI pour fortes chaleurs : 2 au Montage, 1 ferrage, 1 Emboutissage, 1 CPL. Les 5 ont été levés par les autres organisations syndicales qui ont estimées qu'il n'y avait pas de Danger pour les salariés. **Merci à ceux qui prennent leur responsabilité sur la préservation de la santé et de la qualité de vie au travail des salariés.**

Comment comprendre qu'une grande entreprise comme la nôtre, qui donne des leçons de moralité sur tout et n'importe quoi, n'ait pas dans ses cartons de prévision un « **Véritable PLAN CANICULE** » Il n'est plus admissible d'obliger les salariés à se mettre en danger et suer corps et âme, uniquement pour respecter une productivité Nous venons malheureusement de vivre un épisode qui en dit LONG sur le **BIEN ETRE AU TRAVAIL à SOCHAUX.**

Les élus CHSCT/CGT ont fait valoir à juste titre des DGI pratiquement dans tous les secteurs du site pour alerter les directions sur les dangers liés aux fortes chaleurs. **Cela s'appelle faire de la prévention.**



Le VSD nouveau arrive

L'accord VSD vient d'être finalisé avec son lot d'incohérences et de dégradations des conditions de travail. Nous ne pouvons pas signer un accord d'entreprise qui n'a que comme seul objectif la productivité poussée à l'extrême sans tenir compte du **Bien-être au travail des salariés.** On est véritablement dans un recul social avec des temps de pauses qui diminuent, une pause casse-

croûte qui diminue, une JGP qui va devenir journalière. A cela il ne faut pas oublier la montée en cadence de 46 V/H à 60 V/H.

La CGT a fait une proposition qui est des plus simple mais juste pour les salariés. Le VSD, il faut l'ajuster dans ce qu'il reste comme temps, **et non pas faire l'inverse.**

Plutôt que de partir sur un **TTE de 28H00 en VSD** en bousculant tout. Il suffit tout simplement de réduire la voilure d'heures pour ajuster le VSD, tout en proposant une rémunération à la hauteur de la pénibilité des horaires, et le tour est joué. Il n'y a rien de choquant de payer mieux pour un quota d'heures plus faible dès lors que vous êtes en VSD **le 26H00 TTE c'est tout bon ??** Il n'y a que la direction que cela choque, on ne peut que s'étonner, cela devrait découler de source.

La direction nous a fait une scène des plus Théâtrale, suite à une question pertinente de l'entente syndicale, mais qui ne restera qu'une question sans suite malheureusement : *Et si l'accord n'était pas signé par la majorité des Organisations syndicales que se passerait-il ?*

Réponse de la Direction : Vous auriez une Grande Responsabilité sur l'avenir de notre site, sur la non livraison de nos véhicules aux clients, sur, sur sur !!

Voilà comment on retourne une situation qui est de la responsabilité de nos Décideurs qui ont été comme ils le disent « **avoir un coup d'avance** » C'est beau de retourner une situation qui n'est que le fruit de ceux qui décident en haut lieu, et qui côté anticipation sont plutôt « **avec un coup de retard** »



La vision de CARLOS ! Pour le reste c'est de la littérature de COM !

Impact sur la mutuelle d'entreprise PSA

La direction PSA fait le choix de réduire les prestations prévues par le contrat de base afin de le rendre « responsable » et de bénéficier pour celui-ci de la taxation réduite. Et d'y ajouter un petit complément « non responsable » pour la prise en charge de dépassements de chirurgie lourde (ces 2 contrats restant obligatoires pour les salariés en activité).

Les autres prises en charge de dépassement de spécialistes, petite chirurgie, radiologie, considérées comme non-responsables sont basculées dans l'option non obligatoire qui augmente donc plus fortement.

Les familles ont donc le choix entre « être moins remboursées » où « payer plus ».

Quant aux retraités isolés (célibataires, divorcés, veufs ou veuves), dans tous les cas ils devraient payer plus cher !

Histoire drôle

Au secteur Ferrage, comme c'est bizarre, un secteur où l'on croise toujours le FER avec un éternel blizzard (vent du Nord). Nous avons eu droit dans une équipe, à une règle managériale des plus insolites. **Nous citons** : *Les bouchons d'oreilles à usage unique vous les passez à la machine à laver.* Et pour être dans une vraie logique d'homme instruit qui donne de bonnes consignes, **de préciser** : *Ils vont durer plus longtemps.* C'est beau l'art de la réflexion après très certainement un stage managérial un rien trop poussé. On ne fera qu'un seul commentaire qui ne peut qu'être utile au cas OÙ. Les bouchons d'oreilles à usage unique, c'est comme les préservatifs, si on les passe à la machine, **c'est HOOLYWOOD (chewing-gum).**

A la CGT notre cerveau nous appartient, c'est un **plus** qui n'est pas négligeable par les temps qui courent !



A Méditer !